

**Sujet :** [INTERNET] projet ZA du Bois de Bramard

**De :** Eric Seg <rickeu@outlook.fr>

**Date :** 30/05/2022 12:00

**Pour :** "pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr" <pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr>

Le 30 mai 2022 à ST Etienne,

À l'attention de M. Éric Étienne, préfet de la Haute-Loire, et de M. Henri de Fontaines, commissaire-enquêteur.

Messieurs,

Je soussigné Éric Segelle manifeste mon désaccord quant au projet de création de la Zone Artisanale Bois de Bramard.

En effet :

1/ D'un point de vue écologique :

- destruction d'une zone humide rôle tampon en cas de forte pluie (de + en + indispensable pour stocker l'eau lors des sécheresses), refuge pour la biodiversité (30 % des espèces qui y vivent sont rares et/ou menacées), améliore la qualité de l'eau, piège le carbone.
- destruction d'une forêt naturelle, aux essences diversifiées
- épuration des eaux usées prévue sur la station de Malmont, destinée uniquement à l'épuration des eaux d'habitations
- avis défavorables de nombreux organismes d'État, qui n'ont pas été re-consultés pour approbation du dossier final.

2/ D'un point de vue économique :

- coût d'étude déjà déboursé : 500 000€
- la zone étant excentrée, tous les réseaux doivent être créés
- la loi impose que les zones humides détruites soient compensées à hauteur de 200 %
- sol de la zone argileux, à évacuer et remplacer par du remblai (650 000m<sup>3</sup>), la zone est inconstructible en l'état... Qui va assumer ces coûts ? Nous sommes en droit de savoir...

3/ De nombreuses nuisances :

- routières : 25 quais de chargement sont prévus. On imagine déjà la valse des camions (St Didier en Velay, Lichemialle, St Romain Lachalm, la Seauve sur Semelle, St Victor, St Just Malmont sont concernées)
- visuelles : la forêt ancienne, caractéristique de nos paysages, remplacée pour des bâtiments industriels
- lumineuses, sonores... et sûrement d'autres nuisances en fonction des activités.

4/ Création d'emplois ?

- 300 emplois annoncés alors que les entreprises de notre secteur ont déjà des difficultés de recrutement, ce qui risque de s'accroître avec la relocalisation en cours d'une entreprise logistique sur la zone des portes du Velay (100 à 150 emplois)
- les nouveaux salariés souhaiteront probablement s'installer sur nos communes, alors que la pression immobilière a déjà beaucoup augmenté, et qu'il reste très peu de terrains constructibles disponibles
- les employés viendront donc potentiellement de la vallée de l'Ondaine, de St Etienne, augmentant le trafic routier aux heures de pointe.

**IMPORTANT :** la volonté n'est pas de freiner le développement d'entreprises locales, mais un site plus

adapté doit être trouvé : plusieurs emplacements semblent plus pertinents sur la CCLS. Le projet actuel est un non-sens pour ces multiples raisons.

Je demande donc aux autorités compétentes de refuser la réalisation de ce projet.

En vous priant de prendre attentivement en considération ce point de vue, je vous prie de recevoir.

Messieurs, mes sincères salutations.